

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

OUTAOUAIS

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BASEBALL **2024-25**

Rouge: Modifications

Modifié Août 2024

Table des matières

Contents

| | | |
|-------------|-------------------------------|---|
| ARTICLE 1. | CATÉGORIES D'ÂGE | 3 |
| ARTICLE 2. | COMPOSITION DES ÉQUIPES..... | 3 |
| ARTICLE 3. | INSCRIPTION DES JOUEURS | 4 |
| ARTICLE 4. | SAISON RÉGULIÈRE..... | 4 |
| ARTICLE 5. | BALLES OFFICIELLES..... | 4 |
| ARTICLE 6. | DURÉE DES PARTIES | 5 |
| ARTICLE 7. | DISTANCE DES BUTS..... | 5 |
| ARTICLE 8. | POINTAGE | 5 |
| ARTICLE 9. | LANCEUR..... | 6 |
| ARTICLE 10. | ÉTHIQUE SPORTIVE | 7 |
| ARTICLE 11. | CLASSEMENT DES ÉQUIPES..... | 7 |
| ARTICLE 12. | RÉCOMPENSES | 8 |
| ARTICLE 13. | RÈGLEMENTS | 8 |

ARTICLE 1. CATÉGORIES D'ÂGE

1.1 Les catégories d'âge sont celles décrétées par le RSEQ provincial pour l'année en cours.

| Catégorie | | |
|-------------------|--------------------------------------|---|
| U14 / BENJAMIN | 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012 | 12-13-14 ans durant l'année calendrier |
| U18 / JUVÉNILE | 1er janvier 2006 au 31 décembre 2009 | 15-16-17-18 ans durant l'année calendrier |

1.1.1 Cependant, au niveau régional (D3 et D4), les étudiants-athlètes qui sont **nés entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005** seront admis à titre de J7 si les conditions suivantes sont respectées :

- Être en voie d'obtenir un D.E.S.
- Fréquenter l'établissement scolaire au secteur jeunesse de son équipe pour l'année entière.

1.1.2 Ces joueurs J7 seront éligibles pour la saison régulière et le championnat régional, mais ils ne pourront pas participer au championnat provincial.

1.2 Si une équipe ne peut respecter une catégorie d'âge (dû à la présence de joueurs trop vieux pour la catégorie d'âge), elle devra faire une demande écrite au RSEQ Outaouais avant la CDA #1. La CDA analysera la demande et prendra la décision finale à cet effet. Si elle est acceptée, elle pourra jouer hors-concours dans la ligue. Les parties ne compteront pas au classement général. En aucun cas, elle ne pourra participer aux séries éliminatoires.

ARTICLE 2. COMPOSITION DES ÉQUIPES

2.1

| Catégorie | Minimum | Maximum |
|-----------------|---------|---------|
| Toute catégorie | 9 | 17 |

2.2 Pour débiter la partie, les équipes doivent avoir, un minimum de huit (8) joueurs aptes à jouer. À défaut d'avoir le nombre minimal de joueurs aptes à jouer, l'équipe perdra le match par forfait et la partie aura quand même lieu avec les arbitres.

- 2.3** Si une équipe doit jouer un match à 8 joueurs, la 9^e place dans l'alignement sera un retrait automatique.
- 2.4** Un joueur évoluant dans la division AAA de Baseball Québec ou autre niveau équivalent dans une autre région, ne peut lancer ou jouer à la position de receveur dans la saison automne et dans le mini-tournoi printanier.
Ex. École privée (REDS, Knights, 613Kings ou tout programme de Sports Étude (sauf, si le joueur ne pratique que 2 ou 3 fois semaine etc..
- 2.5** **L'équipe sera composée de pas plus que 3 joueurs étiquetés AA et supérieur par partie.**

ARTICLE 3. INSCRIPTION DES JOUEURS

- 3.1** Référez-vous à l'**article 16 ADMISSIBILITÉ DES JOUEURS** de la réglementation administrative du RSEQ Outaouais pour connaître les modalités.
- 3.2** Le surclassement est permis selon l'**article 7 de la réglementation administrative** du RSEQ Outaouais.

ARTICLE 4. SAISON RÉGULIÈRE

- 4.1** La saison d'automne se déroulera sur des matchs en semaine avec le championnat régional qui se jouera sur une fin de semaine prédéterminé par le RSEQ.
- Au printemps, selon la disponibilité des terrains, la saison se déroulera sur une fin de semaine. Cette mini saison sera considérée comme **un tournoi invitation** pour les équipes et il n'y aura pas de classement.
- 4.2** Les modifications au calendrier ne sont pas permises.
- 4.3** Chaque entraîneur est responsable de vérifier les présences des athlètes de son équipe pour chaque match. Les présences sont disponibles en ligne 72 heures après l'événement.
- 4.4** Les athlètes absents devront être rayés de l'alignement par l'entraîneur à chaque partie.
- 4.5** Un athlète blessé et présent au banc des joueurs sera considéré comme étant présent et devra être identifié par un « B ».

ARTICLE 5. BALLES OFFICIELLES

- 5.1** Les balles seront seulement fournies par le RSEQ lors du championnat régional. C'est à dire, les matchs de QF, DF et finalités.
- Les matchs d'automne jouer sur semaine et le tournoi au printemps, devient aux équipes locales de fournir les balles.

- 5.2 Les frais pour les balles fournies lors du championnat régional seront inclus dans les frais d'inscription.

ARTICLE 6. DURÉE DES PARTIES

- 6.1 **Durée des parties** : Les parties seront de 6 manches. La partie devient officielle après 3 manches et demie si l'équipe receveuse est en avance et 4 manches si l'équipe visiteuse est en avance ou il y a égalité.
- 6.2 **Couvre-feu**: Une nouvelle manche ne peut pas être débutée **1h30** après le début du match. **Cette manche sera considérée comme la manche ouverte.** L'arbitre avertira les deux équipes quand c'est la dernière manche.
- 6.3 **10 points d'écart** : Dès que le match est officiel, si une équipe est en avance de 10 points ou plus, le match sera terminé. Si l'équipe visiteuse prend l'avance de 10 points ou plus dans la première moitié de la manche l'équipe receveuse a le droit à leur coup au bâton.
- 15 POINTS D'ÉCART: Dès que le match est officiel, si une équipe est en avance de 15 points ou plus, le match sera terminé.**
- 6.4 Seuls les matchs lors du championnat régional qui a lieu à l'automne seront des matchs à finir. C'est à dire, les QF, DF et final. À moins d'un écart de 10 points.

ARTICLE 7. DISTANCE DES BUTS

- 7.1 La distance des buts sera de 80 pieds pour les catégories 14U Benjamin et cadet et de 90 pieds pour la catégorie 18U Juvénile.

ARTICLE 8. POINTAGE

- 8.1 Un maximum de 5 points par manche peut être compté dans les 5 premières manches. La 6^e manche est ouverte.
- 8.2 S'il y a un écart de 10 points ou plus après que le match soit officiel, le match sera terminé.

ARTICLE 9. LANCEUR

9.1 Monticule :

| Age | Distance du monticule |
|--------------|-----------------------|
| 13U Benjamin | 48 pieds |
| 15U Cadet | 54 pieds |
| 18U Juvénile | 60.6 pieds |

Les joueurs AA Benjamin devront lancer de la plaque Cadet. Les joueurs AA Cadet devront lancer de la plaque Juvénile.

9.2 Lancer par match et par championnat/tournoi :

9.2.1 BENJAMIN

NOMBRE DE LANCERS (tournois – championnats) : Un lanceur qui effectue entre 41 et 55 lancers dans une journée doit avoir une journée de repos Un lanceur qui effectue entre 56 et 70 lancers dans une journée doit avoir 2 journées de repos Un lanceur qui effectue entre 71 et 85 lancers dans une journée doit avoir 3 journées de repos. Nombre maximal de lancer par jour est 85.

9.2.2 CADET

NOMBRE DE LANCERS (tournois – championnats) : Un lanceur qui effectue entre 46 et 60 lancers dans une journée doit avoir une journée de repos Un lanceur qui effectue entre 61 et 75 lancers dans une journée doit avoir 2 journées de repos Un lanceur qui effectue entre 76 et 90 lancers dans une journée doit avoir 3 journées de repos. Nombre maximal de lancer est de 90 par jour.

9.2.3 JUVÉNILE

NOMBRE DE LANCERS PAR JOUR (tournois – championnats) : Un lanceur qui effectue entre 51 et 65 lancers dans une journée doit avoir une journée de repos Un lanceur qui effectue entre 66 et 80 lancers dans une journée doit avoir 2 journées de repos Un lanceur qui effectue entre 81 et 100 lancers dans une journée doit avoir 3 journées de repos. Nombre maximal de lancer est de 100 par jour.

9.3 Frappeur : Utilisation du bâton accepter par Baseball Québec

Le bâton de bois, d'aluminium, de graphite ou de tout matériau approuvé par Baseball Québec est autorisé.

Note 1 : En référence aux bâtons de bois, ceux en bambous ou « composite » sont également permis. Les bâtons en bois « composite » incluent les bâtons avec un recouvrement en fibre de verre ainsi que ceux avec un baril de bois et un manche en composite. Les bâtons de bois

en composite n'incluent aucun bâton avec toute composante métallique. Au surplus, il n'y a pas de référence à un différentiel longueur/poids qui s'applique aux bâtons de bois.

À la division 13U classe AA ainsi qu'au 15U/16UF classe A et B :

Le bâton doit avoir un baril maximal de deux pouces & trois quarts (2 ¾) et moins 10 ou inférieur avec soit (i) USSSA (facteur 1.15 BPF) ou soit (ii) USA Baseball Model. Le bâton de bois est aussi permis.

Note 2 : Une joueuse n'est pas assujettie à cette limitation.

À la division 15U/16UF classe AA :

Le bâton doit avoir un baril maximal de deux pouces & 5 huitièmes (2 5/8) et moins 5 ou inférieur avec soit (i) USSSA (facteur 1.15 BPF) ou soit (ii) USA Baseball Model ou encore répondant à la norme BBCOR .50. Le bâton de bois est aussi permis.

Note 3 : Une joueuse n'est pas assujettie à cette limitation.

Si le joueur est surclassé, il pourra utiliser un bâton de son groupe d'âge.

ARTICLE 10. ÉTHIQUE SPORTIVE

10.1 À chaque partie, on ajoute au classement un maximum de deux points de valorisation pour le respect de l'éthique sportive pour chaque équipe.

10.1.1 L'équipe pourrait perdre un (1) point d'éthique dans les situations suivantes :

Un joueur ou entraîneur se fait expulser du match.

Un joueur ou entraîneur commet tout autre fait et geste jugé antisportif par le RSEQ Outaouais et/ou l'officiel.

Le délégué du sport étudiant dûment autorisé par l'institution peut demander, uniquement par écrit, l'ajout ou le retrait du/des points d'éthique sportive dans les cinq jours ouvrables suivants. La demande sera analysée par le RSEQ Outaouais. La décision sera finale et sans appel.

ARTICLE 11. CLASSEMENT DES ÉQUIPES

11.1 Partie gagnée : 3 points

Partie nulle : 1 point

Partie perdue : 0 point

Partie forfait : 0 point et l'équipe perd 0 à 10

11.2 Une équipe perd la rencontre par forfait si, 15 minutes après l'heure du début de la rencontre, elle n'est pas présente ou n'est pas en mesure de présenter le nombre minimum de joueurs. Référez-vous à **l'article 18 DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE de la réglementation administrative** du RSEQ Outaouais pour connaître les modalités.

| Paramètres de bris d'égalité | | | | |
|------------------------------|----------------------------|--|--------------------------------------|-------|
| Rang | Type | Applicable | Comparateur | |
| 1 | PTS • Points au classement | Tous les matchs | Une valeur plus grande est meilleure | ↑ ↓ × |
| 2 | PTS Eth • Points d'éthique | Tous les matchs | Une valeur plus grande est meilleure | ↑ ↓ × |
| 3 | V • Victoires | Les matchs entre les équipes en égalité et départagées | Une valeur plus grande est meilleure | ↑ ↓ × |
| 4 | PC • Points contre | Les matchs entre les équipes en égalité et départagées | Une valeur plus petite est meilleure | ↑ ↓ × |
| 5 | PP • Points pour | Les matchs entre les équipes en égalité et départagées | Une valeur plus grande est meilleure | ↑ ↓ × |
| 6 | PC • Points contre | Tous les matchs | Une valeur plus petite est meilleure | ↑ ↓ × |
| 7 | PP • Points pour | Tous les matchs | Une valeur plus grande est meilleure | ↑ ↓ × |

11.3 S'il y a une égalité en éliminatoires, le match se poursuivra jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant.

Chaque équipe débutera la manche supplémentaire avec un coureur au 1^{er} et 2^e but et aucun retrait. Voir exemple ci-dessous pour confirmer qui est au 1^{er} et 2^e but.

Ex : Le 6^e frappeur a obtenu la dernière présence au bâton à la fin de la dernière manche réglementaire. La manche supplémentaire débutera alors avec le 7^e frappeur au bâton, le 5^e frappeur au 2^e but et le 6^e frappeur au 1^{er} but.

ARTICLE 12. RÉCOMPENSES

12.1 Lors du championnat régional, des médailles d'OR, Argent et Bronze seront attribuées aux équipes.

L'équipe gagnante recevra une bannière permanente qui sera remis après le match de final.

ARTICLE 13. RÈGLEMENTS

13.1 Les règlements officiels de baseball sont ceux de Baseball Québec catégorie 13U, 15U et 18U.

13.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

13.3 Les règlements administratifs du RSEQ Outaouais se doivent d'être respectés.